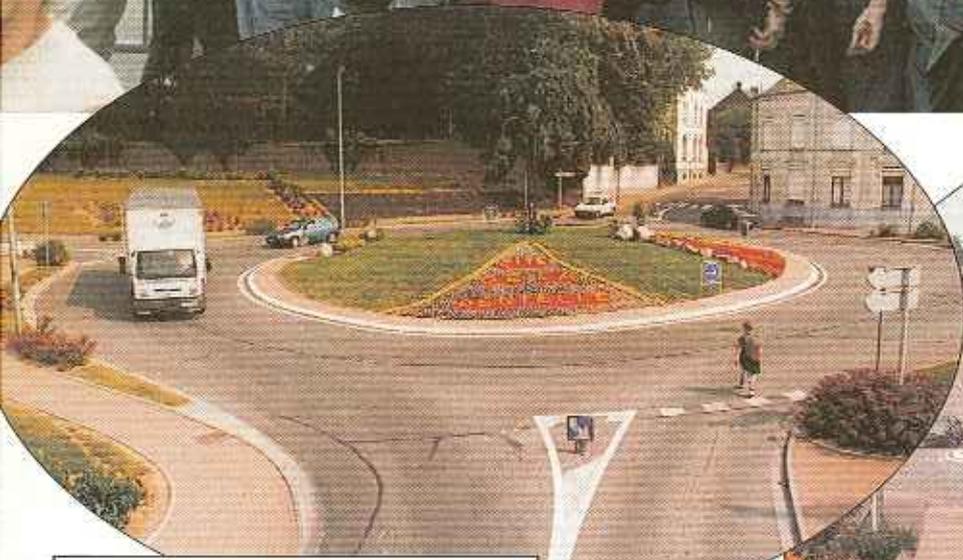


Dialogue

BULLETIN D'INFORMATIONS

MUNICIPALES



N° 16
AVRIL/MAI/JUIN 1999

SOMMAIRE

AVRIL/MAI
JUIN 1999

- 2 ÉDITORIAL
- 3 LES GRANDES LIGNES DU CM
- 4/5 VIE LOCALE
- 4 LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ
- 6/7 ENVIRONNEMENT
- 8 LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ
- LA TÊTE DANS LES ÉTOILES
- VIE LOCALE
- 9 à 11 LES BRÈVES
- 12 VIE SPORTIVE
- 13/14 LES VACANCES A CAUDRY
- 15 ENSEIGNEMENT
- 16 POINT JEUNES
- 16/17 COMMERCE ET ARTISANAT
- 18 VIE DES SENIORS
- 19 AU TEMPS JADIS
- 20 DIVERTISSEMENT
- SOLUTIONS DES MOTS CROISÉS
- 21 CADRE DE VIE
- 22 LA GRILLE DU SOLEIL
- 23 AGENDA ÉTAT CIVIL

Dialogue

Bulletin d'Informations
de la Ville de CAUDRY

Directeur de publication
Guy BRICOUT

Rédaction
Anne DIJOLLADE
Laëtitia HOFFA

Photos
DIALOGUE
SERVICE PHOTO UNITÉ VIDÉO

Imprimerie BÉRANGER
59540 CAUDRY

Numéro ISSN : 1265-0061
Dépôt légal : 2^e trimestre 99

ÉDITORIAL

Chères Caudrésiennes,
Chers Caudrésiens,

L'été est là et Caudry s'embellit de jour en jour.

Les deux giratoires de part et d'autre du pont de chemin de fer ont été inaugurés récemment. L'un d'entre eux a été conçu et aménagé par nos jardiniers qui ont fait preuve de beaucoup d'imagination et de compétence.

La rue de la gare sera bientôt refaite après la démolition de la clôture et de la maison du chef de gare.

Caudry est fleuri. Nos jardiniers ont réalisé un beau giratoire et assurent les tontes. A ce sujet, je demande à nouveau aux Caudrésiens de semer et de planter des fleurs pour enjoliver la ville. Il n'est pas trop tard ! Un balcon ou un appui de fenêtre peuvent recevoir des jardinières. Pensez à nettoyer vos terrains.

Les travaux de doublement du Riot sont terminés entre l'avenue Jean Moulin et la station d'épuration. Il ne devrait plus y avoir autant d'inondations lors des prochains orages mais ce n'est que lorsque nous aurons terminé le plan pluriannuel d'assainissement que nous serons en sécurité.

Pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances, la Base de Loisirs est désormais pleinement ouverte aux pêcheurs. Avec le doublement du chemin piétonnier, la démolition prochaine de la cité Mathieu et l'aménagement du site de l'abattoir, ce coin de Caudry change chaque jour.

Sur le plan industriel, Oxytol crée une usine sur la Zone Industrielle qui mérite le détour depuis que des arbres y ont été plantés.

Sur le plan scolaire, le lycée se termine et les travaux de mise en sécurité vont avoir lieu dans l'école Condorcet et la maternelle Jean Lebas.

Avant de terminer, je le répète une fois de plus : que vous soyez chez vous, dans la rue ou en voiture, respectez vos voisins !

*Je vous souhaite de bonnes vacances
Cordialement*

Le Maire
Conseiller Général du Nord
Guy BRICOUT

En couverture

«CAUDRYX GAMES» - 27 JUIN 1999
LES DEUX GIRATOIRES

LES GRANDES LIGNES
DU CONSEIL

Un programme immobilier à la Cité Mathieu

Par arrêté en date du 11 Mai 1998, le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, délimitait le périmètre d'insalubrité de la Cité Mathieu. Etant donné l'implantation de cette cité dans un secteur en pleine mutation urbaine (Base de Loisirs, Lycée HQE...), le Conseil Municipal décida, lors de sa séance du 22 Avril 1999, d'acquiescer ces terrains pour la somme de 910 000 F, comme réserve foncière en vue d'une revente pour la création



de logements haut standing par une société immobilière : la société COMETE. Celle-ci a proposé la création de logements en deux tranches dont la première concernerait 28 appartements. Elle s'engage par ailleurs à prendre à sa charge tous les travaux de démolition et de viabilisation du site en vue de la réalisation de son programme immobilier en financement privé.



Les subventions

- La Commission Permanente du Conseil Général du Nord a émis un avis favorable le 10 mai dernier et accorde à la Maison de Retraite Léonce BAJART, une subvention de 3 108 400 F au titre de l'aide départementale en faveur de l'humanisation des établissements pour personnes âgées - Travaux de modernisation.
- La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais réunie le 29 mars, a pris un certain nombre de décisions touchant au domaine culturel. 119 500 F ont été attribués à l'Association du Musée de la Dentelle de Caudry au titre des activités pour l'année 1999.
- Le Conseil Régional a décidé d'affecter au titre de l'année 1999 une enveloppe de 36 900 000 F destinée à l'octroi des bourses régionales aux élèves boursiers nationaux du second

cycle du second degré, résidant dans le Nord-Pas-de-Calais et scolarisés. Pour l'année scolaire 1998-1999, le montant de la bourse régionale a été fixé à 410 F par élève. Environ 90 000 élèves du Nord/Pas-de-Calais en seront bénéficiaires. Aucune démarche n'est à effectuer pour obtenir cette bourse allouée automatiquement aux élèves du second cycle, boursiers d'Etat.

- La Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles de cinéma dans les zones insuffisamment desservies a attribué lors de sa séance du 18 mars 99 une aide de 830 000 F pour la création d'une salle de cinéma à Caudry.
- Le Comité Départemental Jeunesse et Sports attribue une subvention de 29 000 F pour la mise en place d'un raid aventure comprenant l'acquisition de matériel sportif.

L'Assainissement...de A à Z (suite)

C'est sous le régime de l'affermage que la commune de Caudry gère jusqu'à présent l'assainissement et c'est la SADE (section assainissement) qui doit en assumer le service par contrat jusqu'en 2006. En référence à l'article paru dans le précédent DIALOGUE, la commune, toujours propriétaire de ses installations et de son réseau, doit prendre à sa charge les grosses réparations accidentelles et prévoir les investissements relatifs aux extensions éventuelles ou les transformations rendues obligatoires de ce réseau...donc sortir 35.643.000 F HT de son budget (c'est à dire emprunter) pour payer sa part des 51.840.000 F HT de travaux engagés dans le plan pluriannuel d'assainissement, dont la première tranche est d'ailleurs en cours d'achèvement du côté de la base de loisirs.

Les charges de loyer dues au formier en fonctionnement normal et les remboursements d'emprunt pour les travaux en cours constitueraient un fardeau trop lourd pour nos finances communales et par voie de conséquence auraient une incidence sur nos impôts locaux !

C'est donc très logiquement qu'il a été proposé de changer de statut et de

passer au régime de la concession.

Pour ce faire, deux sociétés ont été longuement consultées :

- la SADE (Société Auxiliaire de Distribution d'Eau) notre actuel formier, société privée filiale de la Générale des Eaux, groupe Vivendi
- le SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord), dont la commune est déjà adhérente pour mission de conseil, établissement public régi par le Code des Communes regroupant 316 communes du Nord-Pas de Calais. Après une étude comparative des propositions, c'est le SIAN qui a été choisi par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25/11/98.

Conséquences : le syndicat devient propriétaire pour une durée illimitée de l'ensemble du réseau et de ses installations et s'engage à l'entretenir, le faire fonctionner et le moderniser dans les conditions exigées par la loi sur l'Eau et à participer partiellement au financement des extensions éventuelles de ce réseau. C'est la commune, elle-même, qui décide des travaux à effectuer ; elle en fait la demande au syndicat qui les recense et en

estime le montant ; la commission d'arrondissement, composée des élus SIAN, dont Guy BRICOUT, détermine les choix sur son territoire, choix ensuite présentés au vote du Comité Syndical qui établit les contrats pluriannuels des travaux.

Contrepartie : la Commune paye une redevance annuelle basée sur une formule unique pour toutes les communes adhérentes qui prend en compte le nombre d'habitants, la consommation globale d'eau de la commune et une péréquation d'un certain nombre de charges ; seules les petites communes rurales bénéficient d'une forme d'abattement.

Conclusion : Il s'agit là d'une formule de sécurité et de sagesse qui vise à offrir à l'usager un service qui nécessite de gros moyens financiers en investissement et en maintenance, service dont les enjeux en rapport avec la protection de l'Environnement seront de plus en plus exigeants dans l'avenir. Une coopération intercommunale est, en effet, tout à fait capable de mener à bien un tel projet, dans un souci constant de coût raisonnable pour les concitoyens.

Gérard BOURY

La Cité de la Dentelle endeuillée

Avec Michel SENEZ, Caudry perd un grand citoyen. C'est dire la consternation des habitants de notre cité lorsque fut connue la nouvelle de sa disparition, le 12 mai dernier.

Figure populaire, estimé et respectée, Michel SENEZ appartient à la lignée de ceux qui auront marqué leur passage d'une manière ineffaçable et dont le nom ne quittera pas l'histoire de la ville, car Michel SENEZ s'est identifié toute sa vie à Caudry.

Issu d'une famille caudrésienne, Michel SENEZ était profondément attaché à ses racines et au quartier de la rue Barbusse qui l'avait vu naître en 1927.

Après des études de comptabilité, il exerça durant 47 ans le métier de représentant en textile.

Toute sa vie fut rythmée par ses engagements politiques, sociaux et associatifs d'une rare intensité.

Les motivations de Michel SENEZ étaient celles d'un citoyen responsable, désireux d'agir pour la communauté. La mise en pratique sur le terrain des valeurs de notre République, la recherche d'une éthique, l'ont inspiré dans ses choix sa vie durant.

Son engagement municipal débuta en 1969 lorsqu'il devint le premier adjoint au maire de M. Albert DHELIN. D'une totale indépendance d'esprit et d'une complète liberté d'expression, il sera successivement l'adjoint d'Henri



L'humanisme de Michel SENEZ se retrouvait dans ses actions quotidiennes : ici à la CROIX ROUGE

LEFEBVRE, puis conseiller d'opposition sous les mandats de Paul MOREAU et de Jacques WARIN.

En 1995, il est élu adjoint à l'action sociale, domaine où s'exprimait particulièrement sa politique humaniste.

En tout, pas moins de 40 ans au cours desquels Michel SENEZ a contribué, avec la détermination que nous lui connaissons, au développement de Caudry et au bien-être de ses habitants. Homme de devoir plus que de pouvoir, il a agi pour le bien public dans le plus complet désintéressement et c'est pour quoi, il constitue pour nous un exemple.

Michel SENEZ était aussi un homme de cœur de par son dévouement envers les autres. Responsable de la section Basket-Ball du Star Club de 1945 à 1954, président des parents d'élèves du lycée de 1964 à 1971, il était depuis 1984 le responsable du Comité Local de la Croix Rouge.

Au delà des actions qu'il a menées, des objectifs qu'il a atteints, il cherchait constamment à faire fructifier la richesse des échanges humains. Il était de ceux qui savent créer les conditions pour permettre l'épanouissement de tous.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

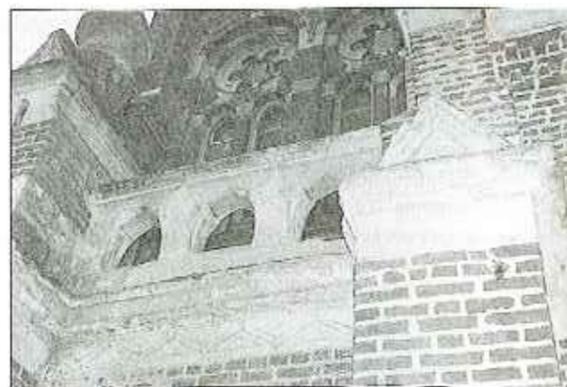
Pendant la période estivale, la Ville ne se met pas en vacances mais poursuit les travaux nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des citoyens en attendant la rentrée.

Restauration de la Basilique Sainte-Maxellende

Des travaux de rénovation sont prévus cet été et se répartissent comme suit, étant précisé qu'une nacelle sera fréquemment utilisée :

- Ravalement des nefs en partie haute de la façade nord
- Ravalement de l'abside en partie haute de la façade ouest.
- Ravalement du transept de la façade nord
- Traitement des champignons
- Restauration des vitraux
- Protection des vitraux
- Nettoyage des combles
- Sablage des façades
- Chéneaux-Couverture

Le montant de ces travaux est estimé à 1 282 874 F



A la rencontre des quartiers

Conformément aux engagements pris, Guy BRICOUT et le Conseil Municipal vous ont rencontrés pour discuter de votre quartier et des problèmes touchant votre quotidien. Nous vous rappelons que vos requêtes sont examinées avec le plus grand intérêt et dans les plus brefs délais.

RUES VISITEES ET ACTIONS REALISEES :

Rue Calmette

- Installation d'un panneau notifiant les consignes de sécurité à l'entrée du parc «Le Coin des Mamans».
- Pose d'un filet de protection à l'angle de l'habitation, située à côté du parc.
- Déplacement du banc situé à côté du terrain de pétanque.

Rue de la Paix

- Délimitation du stationnement.
- Etude de stationnement à côté de l'église réformée.

Rue Pasteur

- Etude pour la mise en place d'un sens unique
- Marquage d'un passage clouté en bas de la rue
- Revoir la chicane à l'entrée du parc Bois Thierry
- Installation de nouvelles poubelles dans le parc
- Suppression des places de stationnement dans la rue de St Quentin, à l'angle de la rue Plez-Postry.

- Installation d'un panneau «voie sans issue» à l'entrée de la rue Berthelot.

- Réfection des plaques d'égouts
- Surveillance dans le parc Bois Thierry

Quartier Négrier

- Mise en place d'un panneau «Défense de déposer des ordures» rue Guérin

Quartier du Château d'Eau

- Installation de jeux et de bancs au terrain de football
- Etude de stationnement devant la résidence des Saules
- Délimitation des places de stationnement dans la rue Louise Michel
- Mettre un stop à la sortie de l'école
- Mise en place de poubelles dans le parc du château d'eau
- Enlèvement des ralentisseurs rue des Bouleaux
- Pose d'un stop à l'intersection des rues des Frères et des Bouleaux
- Revoir l'éclairage public rue des Saules
- Pose d'un stop à l'intersection des rues des Saules et des Acacias.

Quartier de la Base de Loisirs

- Désherbage de passage de la cité Mathieu
- Remplacement du panneau de basket au terrain Blanqui.

Boulevard Jean Jaurès

- Etude d'un sens unique rue Diderot
- Elagage des papiers situés à côté du chemin de Fontaine au Piro.

Rue du docteur Cauët

- Installation d'une bouche d'incendie
- Délimitation du stationnement côté droit
- Placement d'un stop en haut de la rue

Quartier Maupassant

- Remblaiement des trottoirs du côté du parking du cimetière
- Mise en place d'un point information pour le quartier
- Réparation d'un jeu derrière l'immeuble Bois Thierry

Quartier Ronsard

- Démontage des jeux et implantation sur un lieu différent
- Installation de tables et de bancs
- Création d'un passage piétonnier au départ des immeubles pour déboucher rue de la République (entre Forum Automobiles et les Ets Avio)
- Nettoyage des caniveaux en contre-bas des garages des immeubles Promocil

Les départs en retraite

Samedi 19 juin, Guy BRICOUT et la Municipalité ont honoré les personnes ayant fait valoir leurs droits à la retraite. La cérémonie s'est déroulée en Mairie. Le parcours de chacun a été évoqué et, à l'issue des multiples hommages, chaque retraité s'est vu offrir un bouquet et la médaille de la ville.

Eugène MONTAY, Francine BRELOT, Annie LANGAME, Yvon-Marie BURBAN, Jean TITECA, José DEBERGUES et André PROUVOST.



Quartier du Château d'Eau



Rue des Fours à Chaux



Quartier Maupassant



DIALOGUE 6

Construction d'une déchetterie rue de la Sucrierie

Avant 1990, la Ville de Caudry organisait le ramassage d'ordures ménagères et de déchets encombrants :

- Ordures ménagères :
2 ramassages hebdomadaires
- Cartons commerciaux :
2 ramassages mensuels
- Encombrants :
1 ramassage mensuel.

Malgré ces collectes régulières, il était regrettable de constater que de nombreux dépôts sauvages apparaissaient encore aux abords de l'agglomération et, parfois même, dans certains quartiers de la ville.

En 1990, la Municipalité décidait de créer, sur un terrain communal dans le prolongement de la rue Edison, une aire de dépôt rassemblant les décharges sauvages récupérées et les déchets de toutes sortes provenant de chantiers du personnel communal. Ces matériaux étaient ensuite évacués par une entreprise agréée. Jusqu'en 1992, cet aménagement a fonctionné de la sorte mais les dépenses d'enlèvement sont vite apparues considérables.

Le 17 décembre 1992, Monsieur le Préfet du Nord préconisait un aménagement plus conforme à la législation en vigueur suivant l'avis du Service des Etablissements classés. Des bennes furent alors installées et les Caudrésiens invités à venir déposer leurs déchets encombrants à l'exception des ordures ménagères.

Le 16 septembre 1993, Monsieur le

Préfet du Nord signalait que les mesures prises étaient insuffisantes.

Le 23 novembre 1993, le Service des Etablissements classés présentait les mêmes réserves et monaçait la Ville de la fermeture administrative de cette mini déchetterie.

En 1995, la Municipalité organise un système de cartes d'accès pour les Caudrésiens.

En vue de rendre cet équipement conforme aux normes, la Commission de l'Environnement a organisé plusieurs visites de déchetteries régionales et s'est vite rendu compte que le site exploité ne convenait pas, de par ses dimensions, au fonctionnement rationnel d'un centre d'apport volontaire de déchets. Aussi la commission a recherché un site plus adapté pour une reconsidération totale de cet aménagement. Son choix s'est finalement arrêté sur un terrain, propriété de la Ville, occupé auparavant par la Sucrierie, et débarrassé des anciennes constructions dans le cadre de la reconquête des friches industrielles.

Il se situe entre l'établissement Ego Boniface et l'aire d'accueil des Gens du voyage. Les Services Techniques Municipaux ont été chargés d'étudier l'implantation d'un centre d'apport volontaire sur ce site.

Le projet final comporte :

- le maintien d'une dalle en béton armé existante qui fera office d'accès aux quais de déchargement;
- l'installation de quais permettant le déchargement aisé des déchets dans les 10 bennes placées 2,50 m en contrebas. L'acquisition de ces bennes sera réalisée hors marché;
- la construction d'une voie d'accès à partir de la rue de la sucrierie;
- la construction d'une voirie indépendante pour la circulation des camions-bennes;

L'aménagement a été conçu de façon à ce que les utilisateurs et les transporteurs de conteneurs et bennes ne se gênent pas sur l'aire de manœuvre des quais;

La construction d'un local de gardiennage et de contrôle est également prévue pour un bon fonctionnement (tant technique qu'administratif) de cet aménagement. Ce local sera réalisé en régie par le personnel communal;

les végétaux existants seront maintenus au maximum.

L'estimation s'élève à 2 121 000 F. Cette opération bénéficiera d'une subvention ADEME d'un montant de 800 000 F et d'une subvention du Conseil Général de 200 000 F. Plusieurs communes voisines ont déjà demandé à utiliser les nouvelles installations.

- aggravation de la pollution atmosphérique, émissions de poussières et de gaz à effet de serre, pluies acides, dioxines...etc, et les conséquences bien connues sur le développement des allergies et l'aggravation des maladies respiratoires.

Que prévoit la réglementation pour 2002 (circulaire du 24/2/97 et arrêté du 9/9/97) ?

- Relance pour la mise en place dans chaque département d'un Plan d'aménagement d'élimination des déchets ménagers et assimilés (non encore établi dans le nôtre)

- Action volontaire sur la réduction de la production de déchets à la source (industriels, grande distribution) : moins d'emballages, emballages réutilisables, moins de déchets de production.

- Intégration du recyclage des matières et des produits organiques : 50 % des O.M (Ordures Ménagères) devront être valorisés dans un premier temps ; les décharges ne pourront plus recevoir de déchets bruts. Ceux-ci devront au moins avoir subi un tri préalable (matériaux recyclables, fraction organique valorisable et produits disposant de filières spécifiques). Il y a un souci évident d'une économie d'énergie par la valorisation d'une part et la réduction de la production des déchets d'autre part ; le second aspect très positif du dispositif est la création de milliers d'emplois durables.

- Ajustement de la répartition et du dimensionnement des incinérateurs qui ne recevront que les déchets ultimes non valorisables ; la voie incinération sera de plus en plus limitée.

- Renforcement de la concertation locale

Quelles seront les conséquences pour les particuliers ?

- L'obligation de trier leurs déchets par le biais de la collecte sélective qui nécessitera l'utilisation d'une deuxième poubelle ou de sacs pour un ramassage spécifique des divers déchets et par ailleurs le recours plus systématique à l'apport volontaire de déchets particuliers ou toxiques dans des déchetteries ou des points-propres ou dans des containers adaptés.

- La mise aux normes très sévère des usines d'incinération et des centres d'enfouissement englutit des capitaux considérables d'où finalement un coût de traitement fortement majoré de la tonne d'ordures. A titre d'exemple, les experts estiment des surcoûts entre 20 à 30 % du coût de l'incinération, soit +10 à +15% du coût technique de gestion des OM (+50 à 70 F/habitant/an) ; pour l'enfouissement, le prix de revient pourra dans certains cas doubler ou tripler !

La mise en œuvre de cette réglementation va nécessiter des investissements financiers lourds pour les collectivités territoriales et locales et par voie de conséquence un alourdissement certain des charges qui seront répercutées obligatoirement sur nos impôts...

La mesure est incontournable et il n'y a pas lieu d'attendre le dernier moment pour s'y conformer. En effet, le Ministère de l'Environnement joue un rôle très indicatif par le biais des taxes et des subventions faisant intervenir deux organismes prépondérants que sont l'ADEME et ECO-EMBALLAGES.

Dans le contexte réglementaire 2002, les collectivités locales connaîtront une augmentation de leurs coûts, plus ou moins importante selon l'effort de modernisation qu'elles ont déjà entrepris.

Cette augmentation sera bien sûr plus forte pour les collectivités locales non en conformité avec les objectifs de valorisation matière et qui ne respectent pas encore les réglementations sur l'incinération ou l'enfouissement en CET.

Exemples :

- la taxe d'enfouissement perçue par l'Ademe est passée de 40 à 60 F la tonne de déchets depuis l'année dernière et passera rapidement à 80 F/tonne pour les déchets non traités.

- la TVA continuera à s'appliquer au taux de 20,5% pour le traitement des déchets non valorisés, elle est à 5,5% pour les déchets triés.

- Les aides financières aux investissements apportés aux collectivités locales par l'Ademe s'amoindrissent plus on se rapproche de 2002 au profit des aides de fonctionnement pour les collectivités déjà engagées dans le processus du tri et du recyclage. Chaque citoyen français ou européen est concerné par ces questions. Chaque jour 19 millions de Français trient leurs emballages ménagers ; 13 862 communes sont partenaires du programme Eco-Emballages.

A nous de jouer bientôt...

Gérard BOURY,

Adjoint Urbanisme et Environnement

DEMAIN LE TRI SELECTIF ou ...la 2^{ème} poubelle

2002, c'est la date butoir qu'a fixée Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pour l'application complète de la loi sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Jusqu'à maintenant, sans distinction aucune, nous jetons dans la poubelle tout ce que produit comme déchets notre vie quotidienne : déchets alimentaires putrescibles, papiers de toutes sortes, chiffons, emballages divers en carton, plastique et polystyrène, boîtes de conserves métalliques, récipients multiples en verre ou en plastique, couches-culottes, médicaments, piles usagées, végétaux, etc...etc...Et ce que nous ne pouvons pas mettre dans la poubelle

nous le déposons tous les mois sur le trottoir : les **encombrants** ; chacun a pu se rendre compte de la variété infinie des objets déposés... (végétaux et branchages, cartons et emballages de toutes tailles, machines à laver, téléviseurs, matelas...) Peut-on faire autre chose de ces ordures en vrac que de les entasser dans des décharges (=Centre d'Enfouissement Technique - C.E.T.) ou de les brûler dans des usines d'incinération ? C'est la solution que nous utilisons depuis des

décennies mais qui a montré ses limites aujourd'hui. Si l'on sait que **chaque Français produit en moyenne 425 kg /an d'ordures ménagères et assimilés**, on conçoit aisément les graves conséquences pour notre environnement qu'engendrerait la poursuite de ces méthodes d'élimination :

- saturation rapide des sites de décharges, pollutions des sols et risques de contamination des nappes d'eaux souterraines, émanations gazeuses, odeurs désagréables

1999 est l'année de la renégociation des contrats concernant les déchets sur la commune de CAUDRY. En effet, l'ancien contrat d'une durée de 10 ans qui nous liait avec la Société NETREL (ex SERTIRU) est parvenu à échéance en décembre 1998.

Avec l'évolution des nouvelles normes en matière de traitement des ordures ménagères, et pour maîtriser une hausse inéluctable des tarifs, trois contrats ont été conclus séparément :

- la collecte des ordures ménagères bi-hebdomadaire ;
- la collecte faite porte à porte, l'évacuation et le traitement des déchets ménagers en contrats ;
- l'évacuation et le traitement des déchets de la déchetterie.

Malgré de bons résultats au niveau de l'appel d'offres, la négociation a conduit à procéder à une hausse proche de 20 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Du côté des écoles

La maternelle Jean LEBAS et l'école primaire CONDORCET bénéficient d'une cure de jouvence pour la rentrée. En effet, pour satisfaire aux normes de sécurité, des travaux de mise en conformité ont débuté.

A l'école CONDORCET, les travaux portent sur le 1^{er} étage et les cages d'escaliers.

A la maternelle Jean LEBAS, ils portent sur le préau, le bureau et les entrées.

A la salle des sports de l'école Paul BERT, les travaux de réhabilitation ont commencé en juin :

- Réfection des installations électriques et des peintures intérieures.

- Création de sanitaires et de vestiaires.

Bref, tout est fait pour que les petits écoliers caudrésiens retrouvent leur établissement embelli et fonctionnel.

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

Eclipse du 11 Août 1999

Le mercredi 11 août, à la mi-journée, une bande du territoire français de 110 km de large, s'étendant de Fécamp à Sarreguemines, sera plongée dans la nuit pendant presque deux minutes par une éclipse totale de soleil. C'est pendant plus de deux heures que l'on pourra être témoin de l'évolution de cet étonnant phénomène. Les éclipses totales du soleil sont exceptionnelles. La prochaine aura lieu le 3 septembre 2081.

A Caudry, elle ne sera que partielle. Il faudra aller au delà de Serain pour la voir totale (St Quentin, Laon).

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil est très dangereuse pour les yeux; elle provoque des brûlures rétinienne. (En 1952 : 52 cas de perte ou d'altération de la vision, 145 cas en 1970 et 112 en 1980)

L'observation des éclipses de soleil est particulièrement dangereuse lorsque l'éclipse apparaît partielle avant d'être totale ou après l'avoir été.

Le seul bref moment inoffensif pour l'oeil, qui regarde sans protection, se situe sur cette bande de 110 km de large qui recouvrira le Nord de la France à l'instant où le soleil apparaîtra quelques secondes, caché par la lune à 100%. Au centre de la France, le soleil ne sera masqué qu'à 90 %, à Lille à 95 %, à

Marseille à 80 %.

L'observation de l'éclipse réclame une protection optique adaptée. L'Académie de médecine attire l'attention de tous sur les risques graves d'altération de la rétine encourus par l'observation de l'éclipse sans un dispositif optique de prévention dûment homologué, soit :

- des verres de soudeur du commerce d'échelon supérieur à 12
- des films plastique aluminés genre MYLAR ou des lames de verre aluminées du genre dit «filtres de pleine ouverture».

En revanche, sont totalement condamnés comme faussement protecteurs :

- l'usage de films photographiques exposés ou non, superposés, noir et blanc ou de couleur.

- Les disques compacts audio ou informatiques même après avoir masqué l'aire centrale

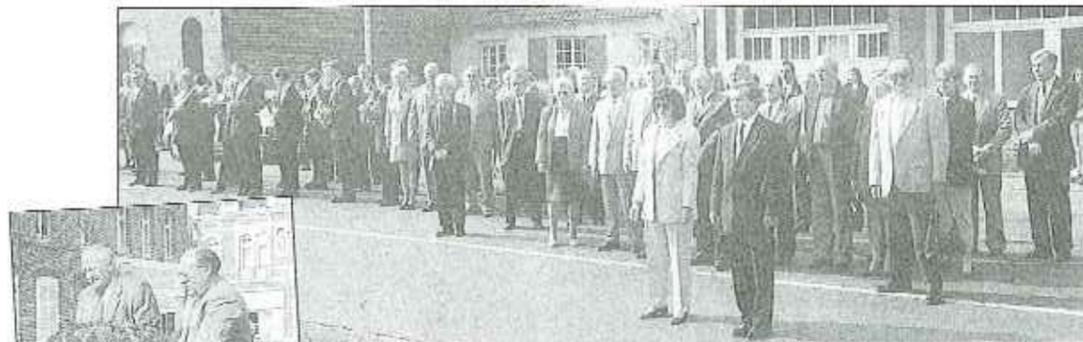
- une plaque de verre noirie à la flamme
- la superposition de plusieurs paires de lunettes de soleil, voire l'observation de l'éclipse par réflexion sur une surface d'eau,

AUCUN NE POUVANT PRETENDRE, A COUP SUR, PROTÉGER LA RÉTINE D'UNE BRÛLURE IRREMÉDIABLE

D'après le B.O. n°22 du 3 juin 99
Claude BRICOUT

LES BRÈVES

Le 1er Mai



Dépôt de gerbe - 1^{er} Mai

Cette année, le 1^{er} Mai à Caudry fut une excellente occasion de rassembler tous les acteurs de la commune : chefs d'entreprises, salariés, politiques, syndicalistes, présidents d'association. Une gerbe a été déposée sur les monuments d'Eugène FIEVET et d'Ernest PLET, deux grandes figures politiques et syndicales caudrésiennes. Ensuite a eu lieu, à la Bourse du Travail, la remise des cahiers de doléances des syndicats à la municipalité.

Les Médailleurs du Travail

Féliciter et récompenser les citoyens fidèles à des entreprises auxquelles ils ont rendu de bons et loyaux services est une tradition qui remonte à 1886. Si de nos jours avoir du travail est une chance, ce n'est sûrement pas une raison pour ne pas reconnaître le mérite de ceux qui, durant de longues années, ont contribué ou contribuent, chacun à leur poste, à la prospérité de notre cité.

Et il n'est que justice de savoir reconnaître, de saluer et d'honorer publiquement celles et ceux qui ont offert leur courage, leur intelligence, leur ténacité et leur savoir-faire pour permettre à leur entreprise d'exister et de se développer.

C'est ainsi que 43 personnes ont été honorées :

Pour 20 années de service : Elisabeth APPELCOURT, Marie-Chantal BILLOIR, Marc COHIDON, Hubert COLPIN, Guy DELHALLE, Martine DELSARTE, Régine FANCHON-THERET, Philippe FENCKI, Danièle HÉGO, Annie KERNALÉGUEN, Joël LAMOURET, Alain MARCHALLE, Dominique MOREAU, Manuella PARENT, Marlène TERRASSE, Pierre TOURNAY et Henri URBAN.

Pour 30 années de service : Claude BOUGENIERE, Elise BOUGENIERE, Roger BOULOGNE, Mario-Claude BRACQ, Yvette DAVOINE, Marie-Madeleine DECAUSSIN, Michel GERNEZ, Josiane GREFFE, Marie-Paul HADJADJ, Bernadette MARESE, René SAUTIERE, Patrice SIMON, Bernard VASSEUR, Krystyna VIGNOL, Jean-Pierre MACHU et Monique GRAVELINES. Pour 38 années de service : William BRACQ, Joanne GRIFFART, Daniel COUTANT, Jean-Pierre DAVINE, Roger DUPONT, Monique FISHER et André NOIRET.

Pour 43 années de service : Danièle FANCHON, Eugène PORET et Bernard MAILLIEZ.



Le 8 Mai

Il y a 54 ans, le 8 Mai 1945, la signature de la capitulation sans condition de l'Allemagne Nazie devant les représentants des Etats Majors des forces alliées marquait la fin d'un effroyable conflit. Lors de la commémoration M. Guy BRICOUT, Maire de Caudry, et les représentants des associations patriotiques ont rendu hommage tant aux personnes qui se sont battues contre la barbarie qu'aux victimes de guerre, en particulier MM Lucien JANSONNE, Jean BRACQ et Paul SAUTIERE.

M. FLAGEL a reçu la Médaille de la reconnaissance de la Nation des mains de M. JACQUEMIN, Vice-Président de la FNACA.

VIE LOCALE

Parking Handicapé

La suppression des emplacements réservés pour personnes handicapées nécessite une mise au point.

La loi impose aux communes l'installation d'un nombre de places de «parking handicapé» proportionnel au nombre d'habitants de la commune ; ces places doivent répondre obligatoirement à des critères particuliers :

- largeur au sol de 3,30 m minimum
- bordures d'accès inférieures à 3 cm
- panneau spécifique posé verticalement
- placements aux abords d'édifices publics ou administratifs réservés aux véhicules porteur d'un macaron GIG-GIC.

C'est ce qui a été réalisé

Les autres «réservations» d'emplacements ont fleuri progressivement dans la ville avec le temps au gré des demandes de particuliers. Plus de cinquante emplacements «personnalisés» ont été dénombrés, ce chiffre serait d'ailleurs largement dépassé si toutes les demandes avaient été honorées depuis ces deux dernières années. **Conscient du caractère complètement illégal** d'occupation du domaine public par des emplacements non conformes, le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, la rationalisation de la situation : création de places régulières et suppression de toutes celles accordées à titre particulier.

Il n'était pas possible dans certains cas de juger de la nécessité d'un tel emplacement et de connaître les améliorations du handicap.

Nous espérons que le sens civique développé à Caudry, fera que les voisins d'une personne handicapée faciliteront l'accès au véhicule.

FITNESS - GEA

Des animatrices certifiées dispensent toute l'année des cours de **GYM, STEP, AEROBIC, LIA, CARDIO-FUNK, DANSE, etc...** pour toutes celles qui veulent garder forme et bonne humeur.

**REPRISE DES COURS
LE MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE
à 19 heures, Salle des Tullistes
Avenue Jean-Moulin
(en face du Collège Jean Monnet)**

**Inscriptions et renseignements sur place :
150 F pour toute l'année et tous les cours.**



Le Festival des Harmonies

La Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis a organisé le 6 juin un festival auquel ont participé les harmonies de Busigny, Caudry, Ligny-en-Cis, Marez et Walincourt-Selvigny. Après avoir défilé dans les rues de notre cité les musiciens ont exécuté des morceaux d'ensemble sur la Place des Mantilles. La journée s'est achevée par un concert d'honneur donné par la formation Walincourtoise dirigée par M. GODBILLE. Ce spectacle de qualité fut le signe d'un mouvement intercommunal soucieux du bien-être et de l'enrichissement culturel de ses concitoyens. La musique était devenue, l'après-midi, le vecteur essentiel de l'esprit intercommunautaire.



Arts en Cambrésis et Chemins de l'inconscient

Du 30 avril au 23 mai, la bibliothèque municipale de Caudry a accueilli l'exposition de peinture de jeunes créateurs belges de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles. Cette manifestation artistique s'est inscrite dans le cadre du festival culturel «Mai en Cambrésis» qui, cette année, a rendu hommage à l'art en Belgique. Par ailleurs, deux talentueux peintres locaux, Victor LEAL et Nicolas ALMODOVAR, ont exposé leurs œuvres abstraites, figuratives et surréalistes à l'espace de vie (du 10 au 16 mai). Leur exposition a montré que le sens artistique et l'habileté manuelle étaient des qualités universellement présentes. Une nouvelle fois, Caudry a le souci de promouvoir l'artiste et la culture.



Course de Véhicules Radio-Commandés

Le 2 mai 1999, le Racing Car Caudrésien et son dynamique Président, Alain HERIVAUX, ont organisé sur le parking faisant face à la Sicôs, une compétition de voitures radio-commandées. Cette manifestation, qui a rassemblé 32 pilotes, a attiré un nombreux public dont le champion de France 1996, Eric MENET.

Les 20 ans de Prévert

Le samedi 24 avril, le collège Jacques Prévert a fêté son 20^{ème} anniversaire. Organisée par l'Amicale du personnel, cette journée fut l'occasion pour les professeurs et les élèves de se retrouver dans une ambiance conviviale et festive. La matinée fut consacrée aux expositions et travaux d'élèves. Les parents purent ainsi se rendre compte de ce

qui était fait par leurs enfants, mais aussi d'apprécier les activités offertes aux élèves.

L'après-midi, un spectacle fut donné par les collégiens et quelques professeurs. Six d'entre-eux, enseignant depuis l'ouverture, retracèrent l'histoire du collège.

M. Gavériaux, Principal de 1978 à 1996 exprima le plaisir qu'il avait à être présent à cet anniversaire et M. SENECAIL, actuel principal, remercia le public nombreux, les participants et organisateurs ainsi que les personnalités : M^{me} Brigitte DOUAY et M. Christian BATAILLE, Députés, M. JANUEL, inspecteur d'Académie et M. Guy BRICOUT, Maire de Caudry.

La journée se termina par un cocktail au cours duquel professeurs et anciens élèves purent évoquer de nombreux souvenirs. Chacun est reparti avec une brochure, illustrant les 20 ans du collège, réalisée par Michel TORDOIT, Président honoraire de l'Amicale du Personnel et financée par l'Association des Parents d'Elèves, le Conseil Général du Nord, le Foyer Socio-Educatif et l'Amicale du Personnel.

Grand Concert Public

Le 28 mai dernier à la Basilique Sainte Maxellende, un grand concert public a été donné en faveur du Kosovo par l'Harmonie Municipale, la Batterie-Fanfara et la Chorale Municipale qui ont interprété une dizaine de morceaux classiques et modernes.

La Croix-Rouge, présente à l'entrée de la Basilique, a récolté environ 5.000 F pour les kosovars.



Guy BRICOUT et Jacques DI DONATO
Salle des Cérémonies de l'Hôtel de Ville

«Les improvisables»

Un Festival de Jazz et de Musiques improvisées s'est déroulé du 13 au 16 mai, dans différentes communes du Bassin de Vie du Grand Caudrésis (Beauvois-en-Cis, Busigny, Caudry, Clary et Marez). Pour cette 1ère édition, les organisateurs (Jazz Diffusion) ont mis en place de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public qui a ainsi pu découvrir le monde du jazz.

Ce festival a également offert à quelques artistes locaux la possibilité de jouer avec un «maître» improvisateur, M. Jacques DI DONATO, parrain de l'événement. Professeur au Conservatoire national supérieur de Lyon, clarinettiste, saxophoniste, ce grand musicien, connu et reconnu, dans les milieux du jazz, du classique, du contemporain, des musiques improvisées, s'est produit, entre autres, aux côtés de Quartet A La Base (Nord), Virage (Alsace) et de l'Harmonie Municipale de Caudry dirigée par Gilles LEROUGE.



Les Improvisables - Les Ricarlui

Inaugurations

Le 29 Mai, le Président du Conseil Général Bernard DEROSIER

a inauguré les deux giratoires, rue de St-Quentin et le plateau multisports situé derrière la Salle Pierre de Coubertin.



Les deux giratoires, dont le coût a été pris en charge par le département, répondent à un souci de sécurité et de fluidité du trafic au sud de l'agglomération caudrésienne. Joliment fleuris par le Service Espaces Verts de la Ville, cet équipement contribue également à l'embellissement de notre cadre de vie.

Le plateau Multisports est un ensemble sportif de grande qualité fonctionnel et polyvalent. Subventionné par le Conseil Général à hauteur de 300 000 F, il permettra, en outre, la pratique de l'athlétisme, du Hand-Ball, du Volley-ball et de bien d'autres disciplines.



Cette manifestation s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités :

Le Sénateur Paul RAOULT, le Député, Brigitte DOUAY, le Conseiller Régional, Jacques DISDIER, les Conseillers Généraux, Claude PRINGALLE et Guy BRICOUT.



Si le sport de masse à Caudry, est depuis longtemps un phénomène reconnu avec 35 clubs pour 3 000 licenciés, on note avec intérêt que de cette quantité émane forcément la qualité voire l'élite. Ainsi, deux jeunes caudrésiens ont été inscrits récemment sur la liste des «Sportifs de Haut Niveau, Jeunes et Espoirs».



Xavier GARAT, adopte du tir sportif, intègrera l'INSEP, en septembre 1999. Cet engouement pour le tir transmis par son père Thierry et son exceptionnelle technique lui ont permis de participer à plusieurs compétitions internationales (notamment en Allemagne et en Autriche). Xavier, âgé de 18 ans, est l'un des plus sûrs espoirs de sa discipline et on suivra la suite de sa carrière avec intérêt en espérant qu'elle imite celle de Jean-Pierre AMAT, Champion Olympique en 1996.



Membre du Club de Volley-Ball de Caudry, **Julien PERU**, rejoindra à la rentrée scolaire, le pôle espoirs Volley-Ball de Wattignies. Ses prestations lors de tournois internationaux n'ont pas échappé à l'oeil expert des entraîneurs fédéraux qui l'ont inscrit parmi les joueurs ayant les capacités pour évoluer en équipe nationale.

Doué, Julien l'est certainement. Travailleur, il l'est également. Mais percer dans le milieu de la très haute compétition va lui demander d'énormes sacrifices. Il est cependant prêt à relever le défi (du 6 au 13 juillet, il s'est rendu à Toulouse pour participer à un rassemblement d'espoirs nationaux).

Ces deux jeunes sportifs suivront sûrement l'exemple d'**Anne-Sophie DOYEN**, licenciée au Club de GRS de Caudry, qui fait les beaux jours de l'ensemble Franco de Gymnastique Rythmique. Ce groupe s'est hissé, en mai dernier, à la 4^{ème} place aux cerceaux-rubans lors des Championnats d'Europe qui se sont déroulés à Budapest. Après quelques jours de vacances bien mérités, Anne-Sophie reprendra l'entraînement le 19 juillet

prochain afin de préparer les Championnats du Monde d'OSAKA qualificatifs pour les Jeux Olympiques de Sydney. Par ailleurs, plusieurs équipes et sportifs se sont distingués durant ces derniers mois : citons l'équipe cadette (**Aude BOROT, Anne-Cécile BRUNEL, Emilie CARLIER, Emeline DEFOSSEZ, Adeline DELMEE, Perrine WILINSKI**) de la GRS de Caudry qui a décroché le titre de Championne de France UFOLEP les 29 et 30 mai à Montpellier ainsi que l'équipe junior-senior (**Elise BONNEVILLE, Aurore MOULIN, Audrey RICHARD, Valérie VARRET, Aurora VAUCELLE**), triple championne de France UFOLEP de 1996 à 1998 et qui évolue actuellement en nationale 1 FFG.

De même, il faut souligner la participation de **Romain LARGILLIERE**, 13 ans, au championnat de France individuel de gymnastique les 15 et 16 mai derniers à Thonon les Bains et

la qualification de l'équipe toutes catégories de gymnastique garçon (**Frédéric MACHU, André LEMAIRE, Grégory PLUVINAGE, Nicolas BOULET, Fabien REAL, Ghislain LEFRANC, Yann BONNAIRE et Nicolas TAISNE**) au Championnat de France (finale nationale Critérium 1) à Bagnac, les 12 et 13 juin.



Equipe Junior Senior

SAINTE-MAXELLENDÉ : Equipe toutes catégories garçons à BLAGNAC le 12/6/99



Equipe Cadette GRS

Félicitations à ces jeunes sportifs, à leurs entraîneurs et dirigeants. Car n'oublions pas que s'ils peuvent aussi bien s'exprimer, ils le doivent aux efforts et au dévouement de dirigeants bénévoles dont on ne dira jamais assez le mérite.

Le Centre de Loisirs (dit Centre Aéré)

Dans le cadre des réalisations sociales de la Ville, le centre de loisirs municipal, implanté sur un vaste terrain aménagé, situé Cité Négrier (avec accès par la rue Calmette) est de nouveau ouvert aux enfants âgés de 4 à 14 ans, en deux sessions : du 1^{er} au 30 juillet (fermeture du centre le 14) et du 2 au 27 août. Tél. : 03.27.76.21.50.

Le centre fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h avec repas du midi au restaurant scolaire.

Les enfants sont encadrés par un personnel qualifié, recruté sur proposition du service enfance et jeunesse.

Le ramassage gratuit des enfants fréquentant le centre est organisé dans le cadre des services des transports collectifs caudrésiens.

Il est à noter que les caisses d'allocations familiales et certaines mutuelles accordent parfois des subventions aux familles.



Les Autres Activités du Service Enfance Jeunesse

Renseignements, Inscription rue Marliot du lundi au samedi 03.27.75.70.28

*Samedi 17 et Dimanche 18 Juillet :

Festirock à la Salle des Fêtes

*Mercredi 21 Juillet : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Tournoi de Foot + 13 ans

10h30 à 16h30

Sortie Ski à Noeux-Les Mines - Prix : 50 F

*Vendredi 23 Juillet de 14h à 18h

Pêche à la truite à la Base de Loisirs - Prix : 20 F

*Lundi 26 Juillet de 8h à 19h30

Sortie à la mer, Stella Plage

*Mardi 27 Juillet de 14h à 18h

Tournoi de Foot -13 ans au Mini Stade

*Mercredi 28 Juillet de 12h30 à 18h

Sortie Paint Ball à St Laurent Blangy à partir de 14 ans - Prix : 100 F

*Samedi 29 Juillet de 13h30 à 18h

Sortie Moto Cross à Aulnoye Aymeries à partir de 14 ans - Prix : 60 F

*Vendredi 30 et Samedi 31 Juillet

karting, Esplanade du Cambrésis

*Mardi 3 Août de 14h à 18h

Tournoi de Foot - de 13 ans au Mini Stade

*Mercredi 4 Août de 9h30 à 18h

Équitation à Cagnoncles - Prix : 50 F

*Vendredi 6 Août

Cinéma Gaumont - Prix : 50 F

*Samedi 7 Août de 14h à 18h

Tournoi de Foot + de 13 ans

*Lundi 9 Août de 8h à 19h30

Sortie à la mer à Stella Plage

*Mercredi 11 Août

Sortie Eclipse à Noyon

*Jeudi 12 Août de 10h30 à 16h30

Ski à Noeux-Les Mines - Prix : 50 F

*Vendredi 13 Août de 14h à 18h

Beach Volley à la Base de Loisirs

*Samedi 14 Août de 8h à 19h30

Sortie à la mer à Stella Plage

*Mardi 17 Août

Sortie Moto Cross

*Mercredi 18 Août

Sortie Bowling Lillo

*Jeudi 19 Août de 14h à 18h

Tournoi de Basket à Coubertin

*Vendredi 20 Août

Sortie Disneyland pour les 14-17 ans

*Mercredi 25 Août de 14h à 18h

Pêche à la truite à la Base de Loisirs - Prix : 20 F



Ski à Noeux-les-Mines

*ESCALADE A LA SALLE DES TULLISTES

Lundi 5, Mardi 6, Jeudi 8, Vendredi 9, Jeudi 15, Vendredi 16, Jeudi 22, Vendredi 23 Juillet de 17h30 à 19h

Vendredi 2 Juillet de 9h à 10h pour les moins de 12 ans.

Vendredi 2 Juillet de 10h30 à 11h30 pour les plus de 12 ans.

*CAMPS (13-17 ANS DOMINANTE CHAR A VOILE)

Stella Plage du 9 au 14 Août

Buthiers (dominante escalade) du 23 au 28 Août



Sortie au concert de Manau

LES VACANCES A CAUDRY

L'été n'appartient pas qu'à ceux qui partent au loin. Ceux qui restent à Caudry ont aussi droit à leur part de soleil et d'oxygène. Pour cela de nombreuses animations vous sont proposées.

Le Stade Nautique

Le stade nautique est ouvert du 28 juin au 29 août 1999

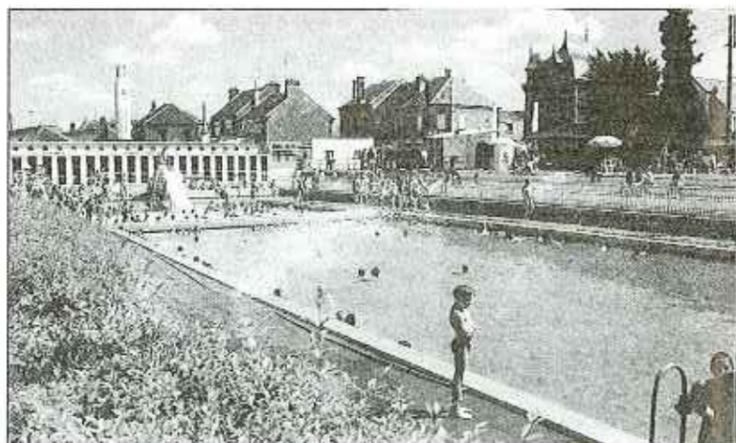
Les Horaires :

Lundi	Fermé		
Mardi		12h-17h	17h30-20h
Mercredi	10h-13h30	14h-17h	17h30-20h
Judi	10h-13h30	14h-17h	17h30-20h
Vendredi	10h-13h30	14h-17h	17h30-20h
Samedi	10h-13h30	14h-17h	17h30-20h
Dimanche	9h30-13h	15h-19h	

Leçons de natation tous les jours sur rendez-vous sauf le lundi et le mardi matin.

L'an dernier le stade nautique a enregistré **19597 entrées** du 1er juillet au 31 Août se décomposant comme suit

Public :	18 099 entrées
Centres agréés :	1 419 entrées
Divers (foyer) :	79 entrées



La Base de Loisirs

Cet écrin de verdure d'une superficie de 12 hectares est la propriété du Syndicat Intercommunal du «VAL DE RIOT» qui comprend les communes de Caudry et Beauvois-en-Cambrésis. Le site qui est en pleine phase de développement, présentera, à terme, de nombreuses activités. D'ores et déjà, les visiteurs de l'endroit peuvent s'adonner aux joies de la pêche (3 plans d'eau sont à leur disposition, 18.000, 6.000 et 300 m²), du beach volley, du tennis ballon.

Ils peuvent également se livrer à la pratique des jeux populaires (billon, javelot, boules) sur des espaces spécialement aménagés. Au registre des créations, se profilent l'aménagement d'un espace pour la pratique du tir à l'arc, la mise en place d'une aire de jeux pour enfants sur une surface de 365 m² (début juillet 99), l'installation d'un parc animalier (été 1999), le début des travaux de voirie permettant la traversée de la Base ainsi que la construction d'une salle polyvalente d'une capacité d'accueil de 500 à 600 personnes (courant 99).

Des animations s'y dérouleront cet été, notamment un spectacle en nocturne «le Bourgeois Gentilhomme» par l'association «Coup de théâtre» les 9 et 10 juillet, des joutes nautiques, le 22 Août.

L'organisation de pêche à la carpe en nocturne est à l'étude. Les services de la Base de Loisirs travaillent déjà avec les centres agréés et le Service Enfance Jeunesse dans le cadre de la pêche à la truite.

Les particuliers et les associations intéressés par cette activité peuvent se renseigner sur place au 03.27.85.27.67.

La Base de Loisirs est gérée par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de Caudry et qui comprend des délégués titulaires : Guy BRICOUT, Gérard BOURY, André MORFIN, Gérard DEVAUX, André BONNAIRE, Jean-Claude LONGUE et des délégués suppléants : Bernard VERMEIL, Georges DAVAIN, Jean-Claude HARLE. Le directeur de la structure est Bernard DELACOURT.

R. DELACOURT

PARENTS,
Vous cherchez un mode de garde pour vos jeunes enfants :
- quelques heures par semaine
- à temps partiel
- à temps complet

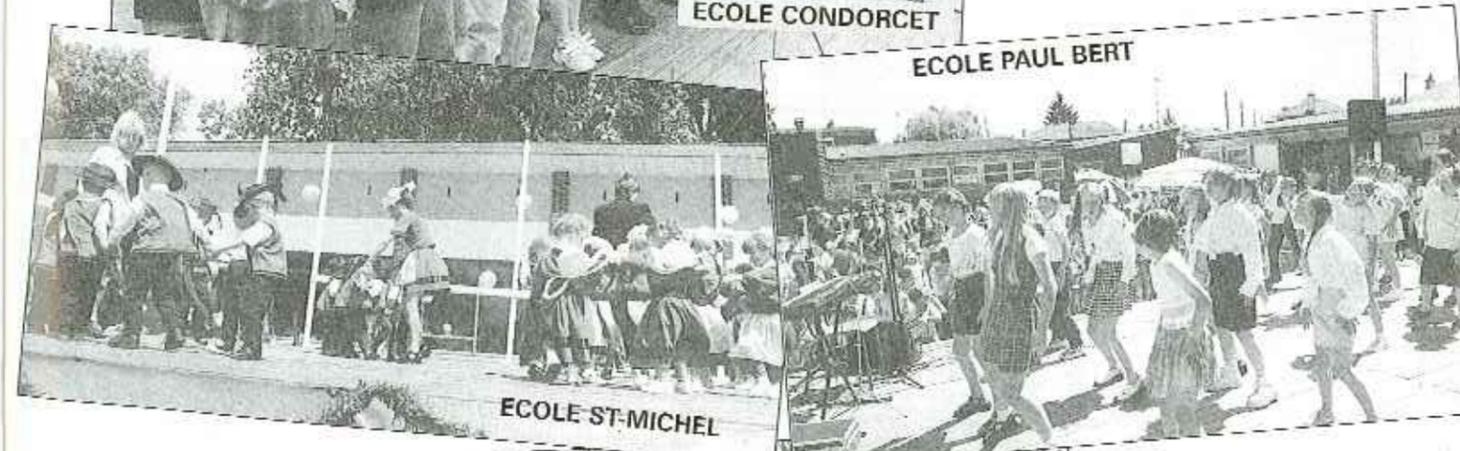
Venez vous renseigner à «la Maison Enchantée» où un personnel qualifié répond aux besoins d'éveil et de socialisation des enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans.

HALTE-GARDERIE - CRECHE
« LA MAISON ENCHANTEE »
5 rue Faidherbe - 59540 CAUDRY
Tél. : 03.27.75.07.27.



ENSEIGNEMENT

Fête des écoles



POINT JEUNES

Vacances à la Tranche-sur-Mer

Avec l'aide du Service Enfance et Jeunesse, 16 jeunes du quartier Maupassant se sont mobilisés pour organiser leurs vacances.

Ce projet a débuté en novembre 1998, pour aboutir sur un séjour de 10 jours à la Tranche-sur-Mer, en Vendée, du 5 au 15 juillet.

Tout au long de l'année, avec un animateur référent du projet, **Thierry DOREMUS**, les jeunes ont effectué des activités d'autofinancement et ont monté un dossier de demande de subventions à Caudry CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets). Le CLAP regroupe divers financeurs tels le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Municipalité de Caudry... Après une présentation devant les membres du jury qui donna son aval, une réunion de présentation a eu lieu avec les parents dans le quartier Maupassant.

Lors de cette rencontre, **Willy LENGLET**, Directeur du S.E.J., présenta le service dans son intégralité ainsi que les plans de la future maison de quartier. **Thierry DOREMUS**



Réunion parents - Vacances Tranche-sur-Mer

exposa le budget, **Séverine JACQUEMIN**, directrice du camp, et **Alexandre DHELLIAUX**, animateur, énoncèrent le projet pédagogique. **Suzanne BOURY**, Présidente de l'Association **AVENIR JEUNES**, profita de l'occasion pour présenter son association. Il est à noter une bonne mobilisation des parents tous présents.

Il nous reste maintenant à souhaiter à ces 16 jeunes caudrésiens de passer de très bonnes vacances. ■

Le Comité Local d'Aide aux Projets

Tu as entre 16 et 25 ans, tu as des idées, tu veux réaliser un projet qui se situe dans les domaines de la culture, la solidarité, l'artistique, les vacances, les loisirs, le social.

Tu as besoin d'aide (pour la rédaction, le budget, la communication du projet), tu en parles autour de toi, tu trouves un animateur ou un éducateur qui sera ton référent.

Ton projet devra avoir un nom, tes motivations seront

expliquées, ton budget sera détaillé et tu t'engageras à faire un bilan de ton action terminée.

Tu connais maintenant les buts, la date du projet, ton autofinancement, tes aides matérielles et tu as encore besoin d'un petit coup de pouce financier, alors viens retirer un dossier CLAP.

CAUDRY-CLAP, AVENIR JEUNES,
8, rue Marliot - Tél. : 03.27.85.45.02. ■

COMMERCE ET ARTISANAT

Bilan d'une année positive

Le Marché de Noël :

Satisfaction quasi générale, comme le prouve une des notes reçues.

Election de Miss Caudrésis 99 :

Il a fallu braver certains obstacles, mais l'effort a été récompensé, puisqu'une Caudrésienne va représenter notre cité à l'élection de Miss Hainaut. L'objectif final sera Miss France à Paris au cours d'un spectacle particulièrement riche.

Venez nombreux, encourager notre candidate **Charlotte DHAINE** à l'élection de Miss Hainaut en octobre.



Charlotte DHAINE, Miss Caudrésis 99 et ses dauphines

Artisanat

Un projet est en cours de réflexion pour faire connaître les artistes/artisans du Grand Caudrésis. Nous invitons toutes les personnes susceptibles de présenter leur savoir-faire, de prendre contact en Mairie avec Réjane DRUESNES.

Cambrésis Vitrines :

Une trentaine de commerçants ont bénéficié des avantages de prêts à taux bonifiés. Nous sommes à votre disposition pour mettre au point vos projets.

«Caudry, Ville et Métiers d'Art»

Seule ville du Nord à être labellisée, Caudry participera à des manifestations nationales.

- du 22 au 25 octobre, ROANNE - Notre présence en 97 a connu un grand succès pour une première comme en témoigne la Revue de Presse disponible en Mairie.

- Fin septembre, NANCY - A son tour, elle recevra toutes les villes labellisées où l'Art et la tradition seront mis à l'honneur.

- Fin décembre, PARIS - Manifestation au Palais des congrès toujours sous le patronage de Ville et Métiers d'Art.

COMMERCE ET ARTISANAT

Nouveaux Commerçants :



Activ'Consultant - Thierry VINDEVOGEL
Ingénierie - Conseil - Coordination
Réseau d'Entreprises et de Compétence
Av. Jules Guesde - Tél. : 03.27.45.03.10



SB Décoration

1 rue Leavors - Tél. : 03.27.85.16.16



Le Panini - Pizza traiteur

12 rue Ed. Bricout - Tél. : 03.27.75.28.28



Marie-Christine Fleurs

Galerie Marchande «Le Marché» - Tél. : 03.27.85.17.73



Eurosite - Bruno WILLAËY

Etudes et Conceptions en Travaux
Electriques
54 av. Jules Guesde
Tél. : 03.27.76.42.43



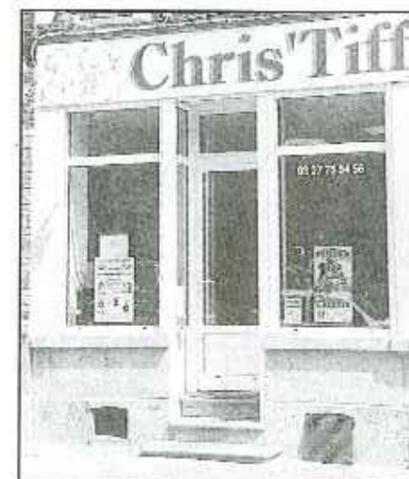
TARSOT Industrie

46, Av. Jules Guesde
Tél. : 03.27.85.30.41



Algue Marine

17 bis, rue Gambetta
Tél. : 03.27.85.47.47



Chris Tiff - Coiffure mixte

227, rue de St-Quentin
Tél. : 03.27.75.54.56

Le Docteur Patricia NAVEZ

Médecine Générale

a l'honneur de vous informer de son installation depuis le 6 Avril, en association avec les Docteurs JM Devaux, C. Doyer, D. Lacroix, R. Lequeux et D. Vandembroucke

Maison Médicale Ambroise Paré

14, rue A. Briand - CAUDRY - ☎ 03 27 85 49 06

Le Voyage des Seniors

C'est sous un temps nuageux que nos seniors sont partis à la découverte de Reims Epernay. Après un repas dansant ils eurent la joie d'admirer un paysage panoramique ravissant. Le voyage s'est déroulé sans encombre et restera sans doute un souvenir intarissable pour beaucoup.



Seniors Expo

Cette année encore, le forum des seniors a remporté un vif succès. Animations, débats, spectacles, tout était réuni pour faire de ces quelques jours un moment privilégié à destination des aînés.



BERNARD BOJANEK



L'hôtel de ville

Par ordonnance royale du 28 Mars 1841, Jean Adolphe PRIoux (1805-1893) fut nommé maire de Caudry en remplacement de Jacques Joseph GAUTHIER. Sa première décision fut de ne plus tenir les réunions du Conseil Municipal dans un cabaret mais dans la maison appelée le bailliage, dépendante du château, et située dans l'actuelle rue Jacquard (le baillage fut démoli en 1913 pour permettre le prolongement de la rue Marliot).

Le 14 Juin 1872, une commission municipale rechercha un emplacement susceptible d'accueillir une Mairie. Dans un premier temps, le Conseil Municipal autorisa le Maire à traiter avec Monsieur Auguste PLEZ pour l'achat d'un terrain situé place du Wépique (aujourd'hui Place Fiévet).

Mais le 16 Mars 1873, le Conseil changea d'avis et acheta la maison de M. Gaston PREUX, érigée en 5 ares sur la place, face à l'ancienne église. Les plans et devis, dressés par l'architecte cambrésien Auguste LALLEMANT, furent acceptés le 9 Août 1874. Pour la construction : 50 000F Pour l'achat du terrain : 16 000F Pour frais de contrat : 2.000F

La première pierre fut posée le 19 Mars 1875 par le Maire François FONTAINE DUCORNET et l'édifice achevé quelques mois plus tard. A cette époque, la Mairie était flanquée de deux grandes grilles. Dans les dépendances, on remarquait une maisonnette habitée par le concierge-appariteur et une remise où était logée l'unique pompe à bras des sapeurs-pompiers.

Pou à peu, des modifications intérieures furent apportées. Ainsi en

1909, la Mairie comprenait comme distribution :

Au rez de chaussée :

- ☛ Le bureau du secrétariat,
- ☛ Le bureau du Maire,
- ☛ Le bureau de bienfaisance et de la voirie,
- ☛ Le bureau des Adjointes et de la Caisse d'Épargne.

Au premier étage :

- ☛ Le salon de l'Hôtel de Ville,
- ☛ La salle du Conseil et la Bibliothèque,
- ☛ Le bureau du Commissaire.

Au grenier :

- ☛ Les archives.

A la cave :

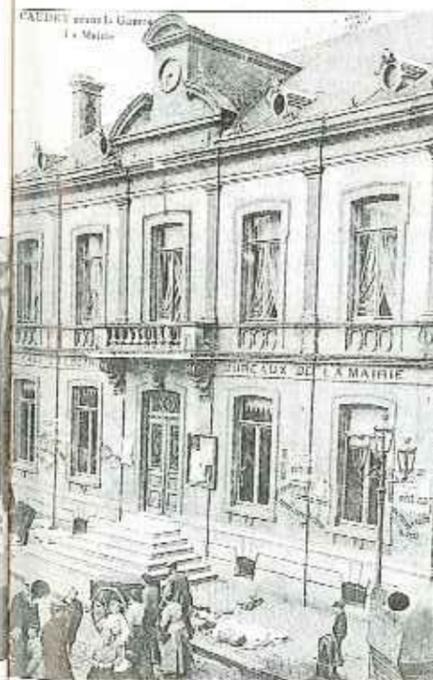
- ☛ Réserves en charbon, sable et marne,
- ☛ Chambre de sûreté et asile de nuit.

En raison de l'augmentation rapide de la population Caudrésienne (6700 habitants en 1875, 13 000 en 1909), l'édifice s'avéra rapidement trop exigü. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décida d'agrandir l'Hôtel de Ville.

En 1911, sous la conduite de l'architecte GARET, les grilles furent supprimées et transformées en deux ailes du bâtiment, le balcon fut élargi, et des frontons ajoutés.

Sous le mandat d'Albert DHELIN, les services techniques furent logés dans un immeuble fonctionnel érigé dans la cour.

Plus récemment, en 1997-1998, les employés municipaux réhabilitèrent un bâtiment qui accueille divers services de la Mairie.



Photos : Collection P. RAGUET

Entre temps, des aménagements intérieurs (ex : création d'une salle du Conseil Municipal dans le grenier, rénovation de la salle des Cérémonies, informatisation des services...) permettent aujourd'hui de répondre efficacement aux impératifs de la gestion municipale et de satisfaire au mieux les besoins des Caudrésiens qui viennent effectuer une démarche à la Mairie.

Patrick RAGUET

Connaissez-vous votre ville ?

1 - Qui fut le meurtrier de Sainte Maxellende ?

- a) HARDUIN
- b) HUMLIN
- c) VINDICIEN

2 - Quand fut inauguré le premier monument à la mémoire d'Eugène FIEVET ?

- a) 1911
- b) 1912
- c) 1913

3 - Née à Caudry on 1892, elle a joué au théâtre au côté de Louis JOUVET :

- a) Marie RAMETTE
- b) Lucienne BOGAERT
- c) Henriette BALESI

4 - Comment s'appelait le dernier seigneur de Caudry ?

- a) Charles Augustin Hyacinthe CORDIER
- b) Adam de CAUDRY
- c) Antoine de VILLERS au TERTRE

5 - Qui était maire de Caudry à l'inauguration du Stade Nautique ?

- a) Ernest PLET
- b) Auguste BEAUVILLAIN
- c) Albert DHELIN

6 - Quelle est la hauteur du clocher de la Basilique ?

- a) 50 m
- b) 60m
- c) 75m

7 - En quelle année le Star Club Caudrésien fut-il champion de France de football ?

- a) 1900
- b) 1909
- c) 1919

8 - Quelle était l'ancienne dénomination de la rue Aristide Briand ?

- a) rue de la léproserie
- b) rue de la maladrerie
- c) rue des lépreux

9 - Qui a créé les Géants Batisse et Laïte ?

- a) Arthur RINGEVAL
- b) Fernand BEAUVILLAIN
- c) Léonce BAJART

10 - Quelle était la population de Caudry on 1804 ?

- a) 1926
- b) 4912
- c) 10251

11 - Comment s'appelaient jadis les tisseurs de lin ?

- a) les dentelliers
- b) les vanniers
- c) les mulquiniers

12 - La ville de Caudry s'est dotée d'un service des Eaux depuis :

- a) 1888
- b) 1913
- c) 1929

13 - Au 19^{ème} siècle, quel maire de Caudry rendit accessible les souterrains de la ville ?

- a) François FONTAINE
- b) Placide GABET
- c) Adolphe PRIOUX

14 - En quelle année la Châsse de Sainte Maxellende fut classée monument historique ?

- a) 1796
- b) 1896
- c) 1996

15 - Quel était le surnom de Philomène GABET ?

- a) Philomène Café
- b) Philomène Chocolat
- c) Philomène Chicorée

16 - Académicien né à Caudry en 1906. Qui suis-je ?

- a) André PIETTRE
- b) Alex WEILL
- c) Alain LEFEBVRE

Réponses :

1 - a) HARDUIN était le fils du seigneur de Salesmes, il tua Maxellende au 7^{ème} siècle à l'aide d'un scramasaxe.
 2 - a) Ce monument fut inauguré le 25 juin 1911 à l'emplacement de l'actuel monument aux morts.
 3 - b) La carrière de Lucienne BOGAERT-LEFEBVRE se déroula sur-tout au théâtre aux côtés de COPEAU DULLIN et JOUVET. Elle fit quelques apparitions de qualité au cinéma par exemple dans « Les Dames au Bois de Boulogne » (1945).
 4 - a) Charles Augustin Hyacinthe CORDIER acheta la seigneurie de Caudry au milieu du 18^{ème} siècle. Il fut maire de la ville.
 5 - c) Le stade nautique fut inauguré pendant la révolution.
 6 - c) Les tisseurs de lin travaillaient dans les caves de leur habitation.
 7 - b) Le star club, fondé en 1903, remporta le championnat de France FCAF en 1909 au stade de St Quen au dépend d'Alfortville.
 8 - b) Il est fait mention à Caudry d'une maladrerie dès le 13^{ème} siècle.
 9 - c) Les Géants furent créés par notre historien patoisant Léonce BAJART pour les premières fêtes de la dentelle en 1921.
 10 - a) Caudry était en effet un modeste village au début du 19^{ème} siècle. Sa population a fortement augmenté avec l'implantation du textile, de la Dentelle et de la Guipure.
 11 - c) Les tisseurs de lin travaillaient dans les caves de leur habitation.
 12 - c) Le stade nautique fut inauguré pendant la révolution.
 13 - a) Charles Augustin Hyacinthe CORDIER acheta la seigneurie de Caudry au milieu du 18^{ème} siècle. Il fut maire de la ville.
 14 - a) Charles Augustin Hyacinthe CORDIER acheta la seigneurie de Caudry au milieu du 18^{ème} siècle. Il fut maire de la ville.
 15 - c) Philomène Chicorée.
 16 - c) Alain LEFEBVRE.

12 - a) Jusqu'en 1888, l'alimentation en eau potable était assurée par des puits. (19 puits publics et une centrale de puits particuliers).
 13 - c) Restés ignorés jusqu'en 1847, les souterrains de Caudry furent rendus accessibles, restaurés et consacrés à des usages divers.
 14 - b) La Châsse fut classée monument historique le 15 avril 1896.
 15 - c) Née le 8 janvier 1859, Philomène GABET était la fille d'un fabricant de chicorée. Habitant rue Gambetta, elle était fort connue à Caudry pour son originalité.
 16 - a) Economiste, professeur d'université, André PIETTRE entra à l'école des sciences morale et politique en 1970.

SOLUTIONS DES MOTS CROISÉS DE LA PAGE 22

HORIZONTALEMENT :

1 - SOLEIL - 2 - TOURISTES - 3 - ANIMATIONS - 4 - LES ETES - ELU - 5 - ERS - ES - Baigner - 6 - LA MER - HORN - SM - 7 - VACANCES - IUL - 8 - SITE - BAIN - DCD - 9 - ESSE - ETE - HI - 10 - TA - TATOUS - VIA - LE - 11 - ERBIUM - MIETTES - 12 - ORAL - DETENTE - 13 - PNEU - ETC - AOU - 14 - BRONZE - UR - 15 - MI-AOUT - SAX - 16 - COTES -

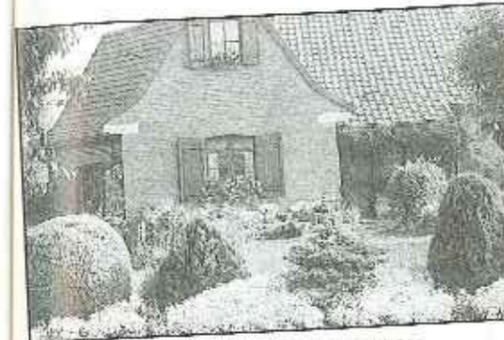
VERTICALEMENT :

A - LE SITE - B - LEA - C - ERMITE - ERPA - D - TASSE - ESTRAN - E - ONE - RV - SABLE - F - SUITE - ABETI - UBAC - G - ORMES - CA - OUD - ROO - H - LIAS - HAI - UME - OUT - I - EST - BONNES - TENTE - J - ITI - ARC - METZ - K - LEONINE - EVINCES - L - SN - SD - IET - M - SENS - CHATEAUX - N - LE MIDI - OR - O - UR - L'EAU - P - PLAGES -

Résultats du Concours des Maisons Fleuries 1999



1^{ère} catégorie - Murielle DELPORTE



1^{ère} catégorie - Jocelyne SIMON



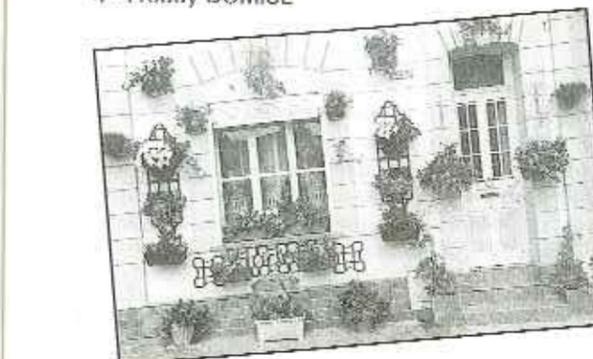
2^e catégorie - Emilie COLLOMBIER

Classement 3^{ème} catégorie, Fenêtres et façades :

- 1 - Annie MERESSE
- 2 - Denise QUENNESSON
- 3 - Franco MERCIER
- 4 - Robert DESCHAMPS

4^{ème} catégorie, Balcons et terrasses :

- 1 - Natacha ROLAND
- 2 - Francis DE NEVE
- 3 - Mauricette GRATTE
- 4 - Freddy DOMISE



4^e catégorie
Natacha ROLAND

Classement 1^{ère} catégorie, Maisons avec jardin :

- 1 - VALLEZ Mauricette
- 2 - Murielle DELPORTE
- 3 - Marie-Françoise BRILLON
- 4 - Jocelyne SIMON



1^{ère} catégorie - Mauricette VALLEZ



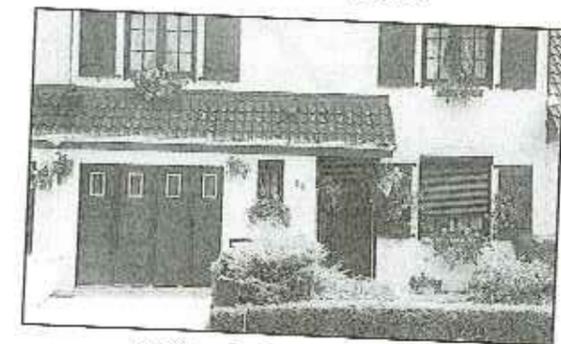
1^{ère} catégorie - M F BRILLON

Classement 2^{ème} catégorie, Maisons avec jardinot :

- 1 - Daniel RUFFIN
- 2 - Emilie COLLOMBIER
- 3 - Jacqueline BADOR
- 4 - André EGO



2^e catégorie - Daniel RUFFIN



2^e catégorie - Jacqueline BADOR

5^{ème} catégorie, Cafés, Hôtels, Restaurants :

- 1 - Le Phare

7^{ème} catégorie, Cour fleurie :

- 1 - Gendarmerie
- 2 - La Sade
- 3 - Commissariat



4^e catégorie
Gendarmerie

INAUGURATION DU PLATEAU MULTI SPORTS



LAITE ET CAUDRYNE A LA RONDE DES GEANTS, LE 20 JUIN A LILLE



INAUGURATION ECOLE BATISSE ET LAITE



DEMONSTRATION DU CLUB CYNOPHILE



Le Service Communication
vous souhaite de bonnes vacances
et vous donne rendez-vous dans le numéro de la rentrée.
Associations, n'hésitez pas à nous envoyer dès maintenant le calendrier de vos manifestations.